DELEGATION DE Madame Anne BREZILLON

D-2013/475
Association des Centres d'Animation et de Quartiers de Bordeaux. Maison Sarah Bernhardt. Subvention d'Equipement. Adoption. Autorisation.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux (ACAQB), dont le siège social est situé 11 rue Vilaris à Bordeaux, agit dans le domaine de l'animation socio culturelle, sur l'ensemble du territoire communal.

Au titre des équipements publics de la ZAC Ginko, la Ville bénéficie au sein de la maison Sarah Bernhardt d'espaces d'animation socioculturelle, dont la gestion sera confiée à l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux.
La mise en œuvre des actions menées par ce nouveau centre d'animation se fera en lien étroit, en complémentarité et sous une direction commune avec le centre d'animation Le Lac.

Les enjeux consistent à favoriser le bien-vivre ensemble et la mixité sociale sur ce nouveau territoire qui va connaître un développement démographique important. C'est là tout le sens de notre projet social appliqué à cet ensemble.

Afin de réaliser ces nouvelles animations, l'ACAQB a besoin d'acheter des mobiliers et des matériels pédagogiques.

C'est pourquoi, l'association a sollicité le concours financier de la Ville de Bordeaux, à l'aide du dossier ci-annexé, et selon le plan de financement suivant :

- Mairie de Bordeaux	70 000,00 €
- Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux (fonds propres)	29 511,27 €
TOTAL	99 511,27 €

Après un examen attentif, il est opportun de réserver une suite favorable à cette demande afin de permettre à l'ACAQB de mener dans les meilleures conditions possibles le projet associatif sur ce nouveau site, et ainsi d'octroyer à l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux, une subvention d'équipement d'un montant de 70 000,00 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les termes de la convention dont le projet est joint en annexe
- autoriser monsieur le maire à la signer
- autoriser le versement de la somme de 70 000 euros dont le montant sera imputé sur les crédits ouverts au budget 2013.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME BREZILLON. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Maison Sarah Bernhart est située rue du Québec dans le quartier Ginko. Sa superficie est de 1500 m².

Pour favoriser l'accueil des nouveaux habitants, la rencontre et le bien vivre ensemble cette maison accueillera une ludothèque gérée par Interlude, des espaces d'animation seniors gérés par l'OAREIL et un centre d'animation géré par l'ACAQB, l'Association des Centres d'Animation des Quartiers de Bordeaux qui fête cette année son 50ème anniversaire.

La mise en œuvre des actions menées par ce nouveau centre se fera en lien étroit avec le centre des Aubiers et la Ferme pédagogique du Lac.

La direction sera unique et commune, cela dans l'idée de favoriser les liens entre ces quartiers et les échanges entre les habitants.

Il convient bien sûr d'aménager cet espace de 500 m², de le meubler et de l'équiper en matériel pédagogique.

Aussi je vous propose d'autoriser le Maire de Bordeaux à verser une subvention d'équipement de 70.000 euros à l'ACAQB, l'association contribuant à ces dépenses à hauteur de 29.511 euros sur ses fonds propres. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, dès la création de ce quartier Ginko nous nous étions prononcés pour la création d'un maison de quartier sur ce secteur.

Pourquoi une telle demande sur cette zone ?

Tout d'abord pour offrir à chaque quartier de Bordeaux les mêmes équipements de quartier. Des quartiers de Bordeaux n'ont toujours pas de maison de quartier. Sur le plan de l'équité on peut donc mieux faire.

Pourquoi ma fixation sur les maisons de quartiers ?

Tout simplement parce qu'elles ont fait leurs preuves sur les quartiers où elles œuvrent. Il n'y a qu'à voir leur succès et leur dynamisme pour regretter qu'un quartier comme le Lac ne connaisse pas ces activités.

Je sais, Monsieur le Maire, que vous allez me dire qu'il y a les centres d'animation. C'est vrai, mais les centres d'animation n'offrent pas les mêmes activités que les maisons de quartiers. Elles font, comme leur nom l'indique, du socioculturel. Elles le font bien du reste. Rien à dire là-dessus. Mais le point essentiel est que les centres d'animation n'offrent pas d'activités sportives en tant que telles.

Dans un rapport du CREPS commandité par Jeunesse et Sports, les activités préférées des jeunes sont les activités sportives.

Alors que les maisons de quartiers rayonnent en matière sportive chaque week-end et au quotidien toute la semaine dans tous les autres quartiers, alors que Bordeaux s'affiche ville sportive, mais malheureusement pas dans tous les quartiers, certaines familles de Bordeaux se voient contraintes de se déplacer vers d'autres quartiers faute de structures sportives sur leur quartier.

C'est ainsi que sur ce secteur du Lac une vraie politique sportive nécessaire aurait pu être impulsée. Elle aurait permis de faire le lien entre les Aubiers et Ginko. On aurait ainsi pu mixer ces deux populations autour d'équipes sportives dans différents domaines. Cela aurait permis de développer les équipements sportifs sur ce secteur et de créer une vraie dynamique sur ce quartier.

En effet, le sport n'est-il pas le meilleur moyen de fédérer les populations autour d'un terrain de sport ?

Vous avez manqué cette occasion, Monsieur le Maire. Nous le déplorons encore

aujourd'hui.

M. LE MAIRE. -

Ah là, là... J'ai une tâche assez facile parce que vous dites tellement de contrevérités que ça me pave la voie.

Et le gymnase qu'on est en train de construire en ce moment sur le site de Ginko ce n'est pas exactement ce que vous souhaitez ? Alors pourquoi me dites-vous qu'on a raté l'occasion ?

Et la salle polyvalente qu'on va ouvrir au mois d'octobre, on a raté l'occasion ?

Et la Maison des Danses, on a raté l'occasion ?

On a parfaitement conçu ce quartier Ginko dans cette perspective, et lorsque nous l'avons inauguré il y a quelques jours en présence du Président de la Communauté Urbaine d'ailleurs, nous nous sommes tous réjouis des efforts qui sont faits pour assurer la jonction entre Ginko et les Aubiers.

Voyez qu'il faudrait actualiser un peu vos connaissances, M. PAPADATO, là-dessus.

Mme PIAZZA

MME PIAZZA. -

M. PAPADATO je suis bien d'accord avec vous, effectivement les attentes des jeunes ce sont bien des activités sportives ludiques et avec beaucoup de plaisir, parce que là aussi il y du défoulement, mais il y a du plaisir.

C'est bien pour ça qu'on répond le mieux possible à ces attentes avec les opérateurs que sont :

Le Centre de Voile qui reçoit des écoles, des collèges, des lycées ;

Le Club de l'Emulation Nautique qui est exceptionnel dans sa manière d'accueillir aussi bien des publics à handicaps que nos athlètes et nos jeunes, avec le canoë-Kayac, avec l'aviron ;

Le Golf avec une école de golf magnifique où nous recevons aussi les écoles ;

Le Vélodrome, vous allez le voir sur les résultats de cette année, où nous avons augmenté encore la participation des associations et des jeunes qui pratiquent ce site.

Il y a des projets encore :

Un parcours de santé autour du Lac. C'est important parce qu'on va développer le concept famille autour du Lac.

L'équipement du gymnase de Ginko va venir compléter cela parfaitement.

Et l'opérateur Maison de Quartier des Chartrons est aussi très actif et n'est pas loin.

M. LE MAIRE. -

Je n'ai pas suivi parce que M. de Bouteiller m'a parlé à l'oreille. Est-ce que vous avez indiqué que dans beaucoup de centres d'animation il y a des activités sportives ?

Dans le centre d'animation Argonne, par exemple, on pratique intensément le skate. Et de nouveaux équipements seront faits en ce sens. Donc ce n'est pas exact de dire qu'il n'y a pas de sports dans les centres d'animation.

Mme DELATTRE

MME DELATTRE. -

Je voulais dire aussi que ça répond à un choix collectif. Nous travaillons sur le projet Ginko depuis des années avec l'ensemble des partenaires, notamment sur le quartier des Aubiers, et avec l'aménageur Bouygues.

Nous avons fait le tour de toutes les structures sportives et socioculturelles. Effectivement c'est un choix qui s'est imposé pour favoriser ce que vous demandez depuis le début, ce lien social entre les quartiers, ne pas cloisonner le quartier de Ginko en restant entre soi, mais favoriser cette mixité entre le quartier des Aubiers et Ginko.

Je pense au BMX. Je pense au foot puisque nous avons inauguré il n'y a pas très longtemps, Monsieur le Maire, une nouvelle pelouse synthétique et un city stade sur les Aubiers. Je pense aussi au hand, et pour les structures culturelles à la bibliothèque.

C'est un choix de ne pas avoir refait une bibliothèque sur le quartier Ginko, mais bien de faire en sorte que cette population, ces voisins se rencontrent à l'occasion de ces activités qui seront partagées.

Ce que l'on voit aujourd'hui, ce que constatent les clubs c'est effectivement que cette mixité est en train de s'opérer. Nous avons pu le constater lors de l'inauguration avec le cercle de voile qui nous a parlé de ces publics qui étaient en train de se mélanger. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas d'oppositions, je pense, à cette subvention d'équipement ?

Pas d'abstentions non plus ?

(Aucune)

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION des CENTRES d'ANIMATION et de QUARTIERS ET LA VILLE DE BORDEAUX
Maison Sarah Bernhardt
Achat de mobiliers et de matériels pédagogiques

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE

L'association « Centres d'animation et de quartiers » dont le siège social est situé 11 rue Vilaris à Bordeaux, doit procéder à l'achat de mobiliers et matériels pédagogiques nécessaires au fonctionnement des activités qui seront développées dans les nouvelles surfaces mises à sa disposition, dans la maison Sarah bernhardt, sise rue de Québec à Bordeaux.

L'association « Centre d'animation et de quartiers de Bordeaux » qui travaille dans le domaine de l'animation socio culturelle, contribue au développement de l'animation du quartier des aubiers et du quartier Ginko. De la sorte, cette association contribue au développement des liens interquartiers et facilite le bien vivre ensemble.

Ceci préalablement exposé, il a été convenu ce qui suit :

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du ...../...../..... et reçue en Préfecture de la Gironde le ...../...../.....

Et

l'association «Centre d'animation et de quartiers de Bordeaux», représentée par son Président, M. Marc Lajugie habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration du ...../...../.....

ARTICLE 1 – OBJET

Dans le cadre de l'ouverture de la maison sarah Bernhardt, sise rue de Québec à Bordeaux, l'association « Centre d'animation et de quartiers de Bordeaux » a sollicité la ville pour l'achat de mobiliers et de matériels pédagogiques pour créer de nouvelles activités socio culturelles.
La Ville de Bordeaux apporte son concours financier dans les conditions figurant à l'article 3 pour un montant plafonné à 70 000 €.

ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée à l'achat des matériels et équipements destinés au seul fonctionnement de la maison Sarah Bernhardt.

En cas de non respect de ces dispositions la subvention devra être remboursée à la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

La Ville de Bordeaux procédera au versement des fonds, au prorata, sur production des factures certifiées conformes par le président de l'Association Centre d'Animation et de Quartiers de Bordeaux.

ARTICLE 4 – COMPTENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- à l'Hôtel de Ville, sis place Pey-Berland à Bordeaux pour la Ville de Bordeaux,
- au 11 rue Vilaris à Bordeaux pour l'association "Centre d'animation et de quartiers"

Fait à Bordeaux, le ...../...../.....

Pour la Ville de Bordeaux

Le Maire,
Alain JUPPÉ

Pour l'association « Centre d'Animation et de quartiers »
Le Président,
Marc LAJUGIE